



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 décembre 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (période allant du 2 septembre au 30 novembre 2018)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2406 (2018) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2019, ainsi que des résolutions précédentes dans lesquelles le Conseil m'a demandé de rendre compte de l'exécution du mandat de la Mission tous les 90 jours. On y trouvera un point sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité du 2 septembre au 30 novembre 2018, ainsi que sur la situation humanitaire et les avancées réalisées par la Mission dans l'exécution de son mandat.

II. Évolution de la situation politique et économique

2. Au cours de la période considérée, les parties sud-soudanaises et les autres parties prenantes ont signé l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et ont pris un certain nombre de mesures initiales devant permettre l'accomplissement des tâches à mener pendant la période préalable à la transition. Tout en renforçant les contacts avec les chefs de l'opposition, le Comité directeur du dialogue national et le secrétariat ont poursuivi la préparation des forums de dialogue régionaux prévus.

Processus de paix

3. Grâce à la poursuite de l'action menée avec détermination par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et les dirigeants régionaux, les parties soudanaises ont signé l'Accord revitalisé à Addis-Abeba le 12 septembre. Le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, a signé au nom du Gouvernement provisoire d'union nationale, Riek Machar pour le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS) dans l'opposition, Gabriel Changson au nom de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et Deng Alor au nom du MPLS-Anciens détenus. Les représentants du groupe des Autres partis politiques, les autres parties prenantes et les garants l'ont également signé. L'Accord prescrit une période de huit mois préalable à la transition, qui doit conduire à la formation d'un nouveau gouvernement

* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 décembre 2018).



provisoire d'union nationale pour la période de transition, d'une durée de trois ans, à l'issue de laquelle des élections seront tenues.

4. Une alliance dissidente de membres de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud a argué que l'Accord ne réglait pas les causes profondes du conflit au Soudan du Sud et qu'il avait été imposé aux parties par les garants régionaux. Le 2 octobre, cette alliance a annoncé la nomination à sa présidence du général Thomas Cirillo Swaka, du Front de salut national, et, le 17 novembre, elle a annoncé qu'elle se rebaptisait l'Alliance démocratique nationale du Soudan du Sud. Le Gouvernement et les dirigeants de l'opposition ont continué de plaider auprès du groupe dissident pour le persuader de s'associer aux efforts visant à mettre en œuvre l'Accord revitalisé.

5. L'application de l'Accord revitalisé a progressé, mais pas au rythme prévu dans l'échéancier fixé. Le 21 septembre, le Président du Soudan, Omar Béchir, a organisé une cérémonie à Khartoum avec les parties sud-soudanaises et les autres parties prenantes pour célébrer la signature de l'Accord. Le 31 octobre, à Djouba, le Président Kiir a conduit une cérémonie nationale de célébration de la paix. Y ont assisté Riek Machar et d'autres leaders de l'opposition, ainsi que les chefs d'État de l'Éthiopie, de l'Ouganda, de la Somalie et du Soudan, ou encore le Premier Ministre égyptien.

6. Pendant les semaines qui ont suivi la signature de l'Accord revitalisé, les parties ont nommé leurs représentants auprès des divers mécanismes et institutions de préparation à la transition. Le 25 septembre, le Président Kiir a nommé les 10 membres du Comité national de préparation à la transition, avec pour mandat de superviser et de coordonner l'exécution des activités à mener préalablement à la transition. Dans une déclaration publiée le 27 septembre à la suite d'un atelier tenu à Djibouti, plusieurs Sud-soudanaises exerçant des fonctions de direction ont appelé les parties à veiller à ce que les nominations aux divers mécanismes et institutions prévus par l'Accord reflètent les engagements pris de veiller au respect de la diversité des identités de genre et à ce que l'exécutif et les institutions chargées de la justice pendant la période de transition comptent 35 % de femmes. Le 15 octobre, après que les organes directeurs des autres parties ont adopté l'Accord, l'Assemblée législative nationale provisoire l'a ratifié. Le Gouvernement a alloué 100 millions de livres sud-soudanaises et 1 million de dollars au financement des activités à mener préalablement à la transition.

7. Les 24 et 25 septembre, puis de nouveau les 24 et 25 octobre, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a tenu des ateliers à Khartoum. Le 27 septembre, le comité directeur du Mécanisme a été reconstitué ; quant à son comité technique, il s'est réuni à cinq reprises au cours de la période considérée, à Khartoum. La MINUSS a prêté son concours technique à ces réunions, car il est prévu qu'elle apporte son appui aux arrangements convenus en matière de sécurité. Le Comité national préparatoire à la transition et le Comité national chargé des amendements constitutionnels, reconstitué, ont tenu leurs réunions inaugurales respectives les 21 et 22 octobre ; en cette occasion, ils se sont mis d'accord sur des modalités de travail et sur un plan de travail pour la mise en œuvre des tâches à exécuter en préparation de la transition. Étape marquante dans le processus de paix, les deux comités ont commencé à se réunir à Djouba. Le 5 novembre, les membres du Comité national chargé des amendements constitutionnels se sont réunis à Djouba pour rédiger un projet de modification de la Constitution afin d'inclure l'Accord revitalisé dans la Constitution de la transition de la République du Sud-Soudan de 2011. Le Comité national préparatoire à la transition s'est de nouveau réuni le 7 novembre, puis du 12 au 15 novembre, pour définir sa structure et ses attributions. Pendant la dernière semaine de novembre, le Conseil de défense conjoint,

la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, le Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité et le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité ont tenu leurs réunions inaugurales à Khartoum.

8. Les partenaires régionaux et internationaux ont continué de promouvoir activement l'instauration d'une paix qui ne laisse personne de côté. Le 22 octobre, les chefs d'état-major des armées/des forces de défense des pays membres de l'IGAD se sont réunis à Khartoum, en application de la décision prise par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD le 12 septembre de collaborer avec le Conseil de sécurité pour veiller à ce que la Force de protection régionale de la MINUSS soit pleinement déployée pour s'acquitter de son mandat, mais aussi de demander un nouvel examen de ce mandat pour que des forces de Djibouti, de la Somalie, du Soudan et de l'Ouganda, servent d'États garants pour pouvoir apporter leur contribution. Les chefs d'état-major des armées/des forces de défense des pays membres de l'IGAD ont constitué une équipe commune d'évaluation technique, qui s'est rendue au Soudan du Sud du 3 au 10 novembre pour y faire le point sur la situation en matière de sécurité, aux fins du réexamen du mandat de la Force de protection régionale. Le 22 novembre, l'équipe d'évaluation a présenté son rapport aux chefs d'état-major des armées/des forces de défense des pays membres de l'IGAD, qui ont décidé de donner suite à sa recommandation d'inclure des forces de Djibouti, de la Somalie, du Soudan et de l'Ouganda dans la Force de protection régionale de la MINUSS.

Autres aspects de l'évolution de la situation politique au plan national

9. Le 3 septembre, le Comité directeur du dialogue national a débuté sa troisième session plénière axée sur la préparation des forums de dialogue régionaux. À la date de l'établissement du présent rapport, ses membres avaient examiné les résultats des consultations menées sur le terrain, les plans établis pour les trois forums de dialogue régionaux (qui se tiendront dans les régions de l'Équatoria, du Haut-Nil et de Bhar el-Ghazal) et les préparatifs associés. Le Comité directeur a adopté une synthèse des rapports sur les consultations de terrain, intitulée « The People have Spoken » (Le peuple a parlé), quatre notes techniques sur la gouvernance, l'économie, la sécurité et la cohésion sociale, ainsi qu'une proposition de réorganisation de l'État sud-soudanais compte tenu des nouveaux enjeux apparus à l'issue de la phase de consultations sur le terrain. Il a renouvelé son appel à la participation des formations d'opposition aux prochaines phases du dialogue national et mis de nouveau l'accent sur la complémentarité entre l'Accord revitalisé et le dialogue national. À la suite de l'appel lancé le 31 octobre par le Président Kiir afin que les leaders d'opposition participent au dialogue national, le M/APLS dans l'opposition a annoncé, le 2 novembre, qu'il avait constitué un comité chargé d'envisager sa participation.

10. Le Président Kiir a annoncé plusieurs nominations à des postes de haute responsabilité. Le 24 septembre, il a limogé Moses Hassan Ayet Tiel de son poste de ministre du commerce, de l'industrie et des affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est et l'a remplacé par Paul Mayom Akech. Il a également nommé Deng Dau Deng Malek et le lieutenant-général Malek Reuben Riak aux postes nouvellement créés de vice-ministre des affaires étrangères et de vice-ministre de la défense, respectivement ; le lieutenant-général Malek Reuben Riak fait pourtant actuellement l'objet de sanctions de la part du Conseil de sécurité, des États-Unis d'Amérique, du Canada et de l'Union européenne.

11. Le 2 octobre, le Président Kiir a publié un décret modifiant l'appellation de l'armée nationale : l'Armée populaire de libération du Soudan a été rebaptisée Forces sud-soudanaises de défense du peuple, avec effet immédiat.

Évolution de la situation économique

12. Les principaux indicateurs macroéconomiques ont montré des signes de stabilisation, mais les perspectives de relèvement demeurent fragiles. Sur le marché parallèle, le cours de la livre sud-soudanaise est demeuré relativement constant, à approximativement 220 livres pour 1 dollar des États-Unis. Selon le Bureau national de statistique, les prix à la consommation ont chuté en août et en septembre et, sur la période de 12 mois achevée à la fin de septembre, l'inflation a été de 49 % (en diminution par rapport aux niveaux enregistrés précédemment, supérieurs à 100 %). Rien ne donne à penser que la suppression officielle de la subvention pour les carburants ait une incidence négative sur les prix des biens et services. La production pétrolière est demeurée régulière, aux alentours de 120 000 à 130 000 barils par jour.

III. Situation en matière de sécurité

13. Depuis la signature de l'Accord revitalisé, certains signes indiquent que le cessez-le-feu est dans une large mesure observé dans la plupart des régions du Soudan du Sud. Les efforts récemment consentis sur le terrain par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le M/APLS dans l'opposition pro-Machar pour ouvrir des lignes de communication ont contribué à l'instauration de la confiance. Le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a toutefois relevé des affrontements localisés et sporadiques entre les forces gouvernementales et l'opposition ainsi qu'entre divers groupes d'opposition, dans la région de Yei (Équatoria), dans la zone du triangle de Wau (Bahr el-Ghazal occidental) et dans le comté de Koch (État de l'Unité). Certes, l'ampleur et la fréquence de ces heurts restent globalement modérées, mais les affrontements entre les parties en guerre, les violences intercommunautaires et les vols de bétail, en particulier dans l'état des Lacs et dans le Jonglei, continuent de faire des victimes parmi les civils et s'accompagnent de déplacements, d'enlèvements et de pillages.

Région du Haut-Nil

14. Si l'on a constaté une réduction du nombre des affrontements armés dans la région du Haut-Nil, des combats et des faits relevant de la criminalité ont été signalés aux abords du site de protection des civils de Bentiu, ainsi que des recrutements forcés dans l'État de l'Unité. Le 24 septembre, dans le cadre de la réintégration des forces pro-Taban Deng Gai dans les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, un convoi militaire escortant le comité de réintégration et des forces pro-Taban a été attaqué, semble-t-il par le M/APLS dans l'opposition pro-Machar, dans la zone de Mirmir-Ngony et dans la zone de Kuok (comté de Mayendit), et un soldat des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a été tué. Au cours de ces affrontements, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple auraient brûlé des maisons, ce qui aurait entraîné le déplacement de civils. Des recrutements forcés, y compris d'enfants, par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont également été signalés. Le 10 octobre, des attaques auraient été menées tant par les forces gouvernementales que par les forces d'opposition à Kuok et à Mirmir. Le même jour, des jeunes gens alliés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Koch auraient attaqué des villages

tenus par l'opposition à Mirmir, pillé des biens civils et brûlé des maisons. Le 5 novembre, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les forces du M/APLS dans l'opposition pro-Machar se seraient affrontées à Bil, zone contrôlée par l'opposition au nord-est de Mirmir, dans le comté de Guit. Le 23 novembre, dans le Jongleï (comté de Panyikang), les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le M/APLS dans l'opposition pro-Machar se seraient affrontées à Ardeb.

Région de l'Équatoria

15. En Équatoria, les affrontements entre les parties en guerre ont fait des victimes et provoqué des déplacements parmi les civils, en particulier en Équatoria-Occidental et en Équatoria-Central. Il a été rapporté que le 5 septembre, en Équatoria-Occidental, les forces du Front de salut national avaient attaqué celles du M/APLS dans l'opposition pro-Machar à Kadiba et à Lakamadi ; un soldat du Front de salut national a été tué et des civils ont été déplacés vers Minga et Lakamadi. Le 28 septembre, un ex-membre d'un groupe armé a lancé une grenade à Saura pendant un enterrement auquel assistaient plus de 500 personnes, tuant 8 personnes et en blessant plus de 30 autres. L'insécurité persiste, et le commandant local du M/APLS dans l'opposition pro-Machar a fait état d'une série d'attaques lancées par les forces du Front de salut national contre les positions de l'opposition depuis le début novembre, en particulier le 19 novembre, lorsque les forces du M/APLS dans l'opposition pro-Machar et du Front de salut national se seraient affrontées à Losoh (Moundri-Est).

16. En Équatoria-Oriental, l'insécurité continue de régner sur les routes, en particulier sur celle qui relie Djouba à Torit, qui n'a été rouverte que récemment par le gouverneur de Torit – elle avait été fermée en août. À la suite d'une embuscade menée par des hommes armés le 23 septembre, des forces organisées se sont déployées vers la zone en question. Des faits liés à l'insécurité ont également été rapportés, qui seraient survenus à différents endroits de la route reliant Torit à Kapoeta, où trois embuscades distinctes auraient été menées par 10 hommes armés à Iliou, près d'Hakuma Mafi, le 17 octobre. Par ailleurs, le 20 novembre, un haut commandant des forces pro-Taban Deng Gai a fait état d'un projet qui prévoirait une opération intégrée des forces pro-Taban Deng Gai et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple qui seraient basées dans la ville de Narous (comté de Losolya) en vue de lancer une offensive contre les bases du Front de salut national à Kapoeta, pour les déloger de Narous et Kapoeta.

17. En Équatoria-Central, il a été fait état d'affrontements entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les forces de l'APLS dans l'opposition pro-Machar dans le comté de Kopera entre le 1^{er} et le 4 septembre ; les forces du M/APLS dans l'opposition pro-Machar ont accusé les Forces sud-soudanaises de défense du peuple d'avoir attaqué leurs positions à Kajo-Keji les 3 et 4 septembre. Le M/APLS dans l'opposition pro-Machar a prétendu que les Forces sud-soudanaises de défense du peuple avaient repris Kopera le 9 septembre et attaqué des camps de déplacés à Bungit et Mundu, dans le comté de Lainya, blessant trois civils. Les 11 et 12 septembre, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple auraient attaqué des bases du M/APLS dans l'opposition pro-Machar dans le comté de Kajo-Keji. Les affrontements continus entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les Forces de du M/APLS dans l'opposition pro-Machar dans le comté de Kopera ont entraîné la mort de quatre soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple le 16 septembre. Les combats se sont poursuivis jusqu'au début d'octobre et ont semblé-t-il contraint des civils de Mundu, dans le comté de Lainya, à se déplacer en direction de la frontière avec l'Ouganda. D'autres affrontements auraient eu lieu entre les

Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le M/APLS dans l'opposition pro-Machar à Mundu, le 7 octobre. Par ailleurs, dans le comté de Mukaya, des forces du M/APLS dans l'opposition pro-Machar se sont heurtées le 23 septembre à une force de la coalition du Front de salut national et du Mouvement de libération nationale du Soudan du Sud (MLNSS), affrontement pendant lequel un civil a trouvé la mort. Il a également été fait état de heurts à Minyori, à une dizaine de kilomètres de la ville de Yeï, entre le M/APLS dans l'opposition pro-Machar et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, les 11 et 12 octobre, qui auraient été suivis d'attaques menées par les forces du MLNSS et du Front de salut national contre les forces du M/APLS dans l'opposition pro-Machar, dans cette même zone. Vingt-quatre civils auraient été tués. Le 28 octobre, des combats auraient eu lieu dans le village de Kenyira, entre le Front de salut national et les forces du M/APLS dans l'opposition pro-Machar, au cours desquels 15 civils auraient été tués. Les deux forces se sont encore opposées le 7 novembre à Kenyiba, dans le comté de Morobo, affrontement durant lequel 17 soldats du Front de salut national auraient été tués. Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et celles du M/APLS dans l'opposition pro-Machar se seraient également affrontées le 7 novembre à Kiju (comté de Lainya) et à Mundu (comté de Kopera). Enfin, les forces du M/APLS dans l'opposition pro-Machar et celles du Front de salut national auraient échangé des tirs d'armes lourdes aux alentours de Jumbo et de Mugwo le 9 novembre, et dans le *payam* de Wundogori (comté de Mugwo) le 13 novembre. Un agent des autorités locales, dans le comté de Lobonok, a en outre confirmé que, le 18 novembre, les forces du Front de salut national auraient tendu une embuscade à un groupe armé à Karpeto Boma (comté de Lobonok) alors qu'il pénétrait dans une zone sous contrôle du Front de salut national, et aurait blessé sept membres du groupe armé.

Région de Bahr el-Ghazal

18. Pendant la période considérée, des affrontements et des violations du cessez-le-feu auraient eu lieu dans le Bahr el-Ghazal occidental, en particulier dans la région de Baqari. Le 24 septembre, un convoi organisé par les autorités de l'état de Wau pour faciliter le retour de civils à Mboro aurait été attaqué par les forces du M/APLS dans l'opposition pro-Machar, ce qui aurait occasionné la mort d'un soldat des Forces sud-soudanaises de défense du peuple – et 18 autres personnes auraient été blessées. Selon les forces gouvernementales, les forces de l'opposition les ont attaquées à Bisellia et à Baqari, le 25 septembre, à Wadhalelo les 25 et 26 septembre et à Mboro le 26 septembre. Toujours selon les forces gouvernementales, le 29 septembre, les forces du M/APLS dans l'opposition pro-Machar aurait mené une attaque à Wadhalelo, déclenchant le déplacement de civils vers Wau. Les autorités du M/APLS dans l'opposition pro-Machar ont déclaré que les Forces sud-soudanaises de défense du peuple avaient lancé des attaques dans des zones contrôlées par l'opposition à Ngobagari et à Faragullah le 24 septembre et sur Gokazi Boma le 26 septembre, durant lesquelles les Forces sud-soudanaises de défense du peuple auraient tué un civil, en auraient enlevé trois autres et auraient pillé des biens appartenant à des civils. Le 2 octobre, les autorités gouvernementales de Wau ont prétendu que l'opposition avait attaqué des positions des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Natabu Boma. Le 3 octobre, il a été fait état de nouvelles attaques menées par les Forces sud-soudanaises contre l'opposition à Ngobagari. En réponse, l'opposition a accusé les Forces sud-soudanaises d'avoir attaqué ses positions à Ngo Kbere (Mboro). Le même jour, les informations reçues donnent à penser que les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont mené à Ngorku des attaques qui se sont poursuivies jusqu'au 13 octobre, d'autres heurts ayant eu lieu à Ngisa Boma et dans le village de Tadu les

12 et 13 octobre. Le 29 octobre, des soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple basés dans la ville de Wadhalelo auraient attaqué Mabiew, zone détenue par le M/APLS dans l'opposition pro-Machar, tuant deux civils, cependant que les troupes de l'opposition menaient une embuscade contre les forces gouvernementales entre Iyat et le village de Ngorku. Le 30 octobre, les forces de l'opposition auraient mené une embuscade contre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple près de Ngorku (Angisa) et attaqué la base des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Wadhalelo ; deux soldats de l'opposition auraient été tués. Les affrontements ont persisté dans la région de Baqari, des soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ayant prétendument lancé une attaque contre le village de Ngo Alima le 4 novembre.

Conflits intercommunautaires

19. Les violences intercommunautaires se sont poursuivies tout au long de la période considérée, en particulier dans les États des Lacs et de Jongleï. Dans la zone des Lacs, les tensions intercommunautaires ont été avivées par le désarmement en cours, qui a créé un déséquilibre entre les communautés armées et celles qui avaient été désarmées. Des attaques ont continué d'être menées par des jeunes de Pakam qui avaient échappé au désarmement, dans les États des Lacs-Occidentaux, des Lacs-Orientaux et de Gok. En outre, les déplacements d'éléments armés des communautés de Pakam auraient eu pour effet de chasser les civils d'Adiong, de Baraja, de Tit-Makoi et de Kon, qui ont pris la direction de la ville de Paloch et du comté de Yirol-Est. On a observé d'autres déplacements vers des camps pastoraux, à Jier et à Mamer. Parallèlement, les tensions intercommunautaires qui couvaient entre les jeunes d'Aluakluak (Lacs-Orientaux) et ceux d'Akot (Lacs-Occidentaux) et avaient déjà donné lieu à l'assassinat d'un membre du personnel contractuel recruté sur le plan national d'une entité des Nations Unies, ont gagné Rumbek et des tirs ont été entendus à l'aérodrome local. En outre, l'assassinat d'un chef communautaire le 13 novembre a avivé les tensions dans les zones situées entre Atiaba, Akot et Aluakluak. Dans les Lacs, les violences intercommunautaires et les vols de bétail se sont poursuivis dans le comté de Rumbek-Centre, ces vols ayant été attribué aux Dinka Gok du clan Kuei des Dinka Agar et à des jeunes de Pakam, du clan Ruop des Dinka Agar du payam de Malek.

20. Dans le Jongleï, les violences intercommunautaires et intracommunautaires se sont poursuivies, en particulier près de Pibor. Dans le village de Lukurnyang, au nord-est de Pibor, de jeunes Lango et Bothonya se seraient affrontés lors d'une attaque motivée par la vengeance et trois Bothonya et un Lango auraient été tués. Deux confrontations ont eu lieu entre des jeunes Kurenen et Lango, à Pibor et Vuvet, à l'ouest de Gumuruk, dont le bilan a été de 11 morts, le 9 septembre. Les 16 et 17 septembre, il a été fait état de deux autres affrontements près de Pibor, de nouveau entre des Lango et des Kurenen, ainsi qu'entre des jeunes Lango et Bothonya – une personne a été tuée. Le 19 septembre, un jeune Kurenen a été tué et neuf personnes ont été blessées, dont quatre policiers, lors d'hostilités intra-Murle à Wunnony. Il a également été fait état d'affrontements intercommunautaires entre plusieurs subdivisions du clan des Lou Nuer, au cours desquels six personnes ont été tuées près d'Akobo le 28 septembre. Le lendemain, une attaque motivée par la vengeance a opposé deux autres subdivisions du clan des Lou Nuer ; trois personnes ont été tuées en cette occasion, à Pieri (comté d'Uror). Dans le Grand Pibor, la signature d'un accord de paix entre des représentants des Jie et des Murle, le 21 septembre, n'a pu empêcher qu'une attaque soit menée le 2 octobre par des assaillants soupçonnés d'être membres de la communauté Jie, qui s'en sont pris à du bétail appartenant à des Murle,

à Maruwa ; cette attaque aurait fait 10 morts parmi les Murle et plus de 60 parmi les Jie, et se serait accompagnée de l'enlèvement de 12 enfants et de vols de bétail. Le 12 octobre, les Jie auraient attaqué le village de Ngatibela (Maruwa) et brûlé un certain nombre d'habitations de Murle, à la suite du déplacement de gardiens de troupeaux Murle en direction de Labraab (comté de Pibor).

IV. Situation humanitaire

21. La situation humanitaire est restée préoccupante. À la fin du mois d'octobre, le nombre total de personnes déplacées par le conflit à l'intérieur du Soudan du Sud avait atteint 1,97 million et près de 2,5 millions de personnes cherchaient refuge dans les pays voisins. Les civils ont continué de pâtir de la violence. Dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, à Mboro Medina, 2 000 personnes environ, dont près de 500 enfants et nouvelles mères ont été recensées comme ayant besoin d'assistance et de protection. Des violences interethniques ont contraint près de 10 000 personnes à fuir leurs maisons en Équatoria-Central. À la suite des combats qui se sont déroulés à la mi-août dans le site de protection des civils de la MINUSS à Djouba, des organismes humanitaires et la Mission ont coordonné la réinstallation d'environ 4 000 de ces déplacés dans la communauté de Mangateen à Djouba. Le Soudan du Sud continue d'afficher l'un des taux d'enfants non scolarisés parmi les plus élevés dans le monde, dont le nombre est actuellement estimé à 2,2 millions d'enfants.

22. La fièvre hémorragique Ebola a été déclarée le 31 juillet en République démocratique du Congo, pays limitrophe. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) considère que le risque posé par l'épidémie est « très élevé » au Soudan du Sud, lequel a connu trois épidémies d'Ebola en 1976, 1979 et 2004. Le Gouvernement du Soudan du Sud a mis en place une équipe spéciale, présidée par le Ministère de la santé et bénéficiant de l'appui de l'OMS, en vue de renforcer les capacités nationales s'agissant de la préparation et de la réponse à la maladie à virus Ebola. Le système national de santé, affaibli par des années de conflit, demeure largement insuffisant et dans l'incapacité de gérer efficacement les contraintes imposées par une éventuelle épidémie. L'Organisation des Nations Unies, y compris la MINUSS et les organismes, ont mis au point un processus de préparation et de planification des interventions d'urgence afin d'atténuer les risques et de soutenir les efforts déployés au niveau national. La MINUSS a préparé un plan de secours distinct au cas où son personnel serait contaminé par la maladie.

23. Environ 6,1 millions de personnes, soit 59 % de la population, étaient en situation d'insécurité alimentaire grave au plus fort de la saison de soudure (juillet-août), soit la plus forte proportion de population considérée comme en situation d'insécurité alimentaire depuis le lancement du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire au Soudan du Sud en 2008. Parmi celles-ci, 47 000 étaient classées comme étant en situation de « catastrophe » (Phase 5 du Cadre intégré) et plus de 6 millions comme étant en situation de « crise » (Phase 3) ou « d'urgence » (Phase 4). La sécurité alimentaire s'est légèrement améliorée grâce à la récolte en septembre. Cette situation devrait encore progresser pendant la période d'après-récolte, entre octobre et décembre 2018, où le nombre de personnes en situation de « crise » (phase 3) ou pire devrait tomber à 4,4 millions. Les comtés de Leer et de Mayendit (État de l'Unité), où une situation de famine localisée a été déclarée en février 2017, de Pibor dans (État du Jongleï), de Panyikang dans (État du Haut-Nil) et de Baggari dans (État du Bahr el-Ghazal occidental) devraient être les régions les plus préoccupantes pour cette période. Les déplacements massifs de population de

l'Équatoria ont aggravé la situation en matière de sécurité alimentaire, car la production agricole de cette région est généralement la plus importante du pays. Environ 1,1 million d'enfants de moins de 5 ans sont exposés au risque de malnutrition aiguë, dont quelque 260 000 gravement sous-alimentés.

24. En octobre, 58 problèmes d'accès ont été signalés, contre 65 en septembre, la majorité dans l'Équatoria-Central, le Jongleï, l'Unité, le Haut-Nil et le Bahr el-Ghazal occidental. Au total, 41 % des incidents concernaient des violences à l'encontre du personnel et des biens, y compris des agressions, des détentions, des cambriolages et des embuscades. Près d'un quart (24 %) impliquaient des obstacles bureaucratiques et administratifs, soit le nombre le plus élevé d'incidents de ce type signalés à ce jour sur un mois en 2018. Seize incidents (28 %) avaient un caractère grave, notamment le meurtre de deux agents humanitaires, la détention prolongée de 27 membres du personnel au cours de six incidents distincts, les restrictions de mouvements et deux embuscades en Équatoria-Central. L'insécurité qui règne à Baggari, dans le Bahr el-Ghazal occidental, continue d'empêcher les partenaires d'aider les personnes dans le besoin, notamment dans les régions de Ngok, Ngisa et Mboro, malgré une mission de haut niveau dépêchée pour négocier un accès continu en août. L'accès à Baggari demeure un problème récurrent ; une mission des Nations Unies mise en place au début du mois de novembre pour identifier les personnes nouvellement déplacées de la région de Baggari par les combats qui se poursuivent (28 000 personnes en phase 4 du Cadre intégré, avec des poches de malnutrition de phase 5) a été bloquée par les autorités de l'État à Wau, et cela malgré l'obtention préalable de toutes les autorisations nécessaires de la part des autorités nationales et de l'État.

25. La violence à l'égard des agents et des biens humanitaires continue d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire. Pour la troisième année consécutive, c'est au Soudan du Sud que l'acheminement de l'aide humanitaire a été entouré d'un climat de violence à nul autre pareil dans le monde. En septembre, un agent humanitaire a été tué par des hommes armés non identifiés à Limbé (comté de Yei) alors qu'il se déplaçait dans un véhicule clairement identifié. En octobre, deux agents humanitaires ont été tués dans des incidents distincts ; l'un d'eux a été tué dans une embuscade tendue à Kworijik par des hommes armés non identifiés, sur la route menant de Djouba à Lainya, alors qu'ils se déplaçaient dans un convoi clairement identifié, tandis qu'un autre a été tué dans l'exercice de ses fonctions dans un centre de nutrition à Fangak (État du Jongleï). De ce fait, au moins 112 travailleurs humanitaires en tout ont été tués depuis le début du conflit.

26. En dépit des difficultés rencontrées, à la fin du mois d'août, les partenaires humanitaires avaient fourni une assistance vitale à 4,7 millions de personnes sur les 6 millions ciblées. Ce chiffre comprend plus de 4,2 millions de personnes qui ont reçu de la nourriture et des moyens de subsistance. Près de 700 000 filles, garçons et nouvelles mères souffrant de malnutrition aiguë ont bénéficié d'une aide et environ 1 million de personnes d'un accès à de meilleures sources d'eau et conditions d'assainissement.

27. Le plan d'aide humanitaire était financé à hauteur de 60 % à la mi-octobre, 1 milliard de dollars ayant été reçus sur le montant de 1,7 milliard requis. Les préparatifs du plan de secours pour 2019 sont en cours.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Protection des civils

28. La mise en œuvre des tâches prescrites dans le mandat de protection des civils de la MINUSS a continué de s'appuyer sur la stratégie de protection des civils à trois volets. Dans le cadre du premier volet, axé sur la protection par le dialogue et la participation politique, la Mission a eu des échanges de vues avec les autorités nationales et d'autres parties prenantes aux niveaux national et local, y compris en se rendant à Yei, le 31 octobre, pour rencontrer les autorités de l'État et un groupe de 1 500 déplacés et de personnes récemment rapatriées d'Ouganda afin d'envisager des domaines d'appui potentiel supplémentaires par la MINUSS et de créer un climat propice aux retours. Les discussions à Khartoum avec les dirigeants des parties dans la perspective de la signature de l'Accord revitalisé ont également servi à souligner la responsabilité première des autorités de protéger les civils et ont cherché à identifier des domaines de collaboration constructive. Ce message a été renforcé par la visite d'une délégation conjointe ONU-Union africaine au Soudan du Sud du 7 au 9 octobre, conduite par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et un membre du Groupe des Sages de l'Union africaine, à savoir l'ancienne Vice-Présidente de l'Ouganda Specioza Wandira Kazibwe.

29. Dans le reste du pays, la MINUSS a organisé, au niveau infranational, 24 ateliers sur la cohésion sociale, la réconciliation, la gestion des conflits et le rôle des chefs traditionnels, des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix. Parmi les 3 245 participants (dont 1 029 femmes) figuraient des représentants des personnes déplacées, des communautés d'accueil, des États et des comtés, des membres des forces armées organisées, des chefs traditionnels et des représentants des jeunes et des femmes. À Boma, la MINUSS a organisé un forum de dialogue pour lutter contre la violence intergénérationnelle chez les hommes Murle de mêmes classes d'âge. Pour prévenir la récurrence des affrontements entre les agriculteurs locaux de l'État d'Amadi et les pasteurs Amadi de l'État de Terekeka pendant les migrations de la prochaine saison sèche, la MINUSS a organisé un forum au cours duquel les parties prenantes ont recensé des lacunes dans la réglementation des migrations pastorales, et sont convenues de renforcer les normes pour prévenir les conflits. Poursuivant la consolidation d'un programme visant à resserrer les relations entre les communautés dans l'État des Lacs et l'État de l'Unité et qui a débuté en mai, la MINUSS, en collaboration avec une organisation non gouvernementale (ONG), a appuyé une conférence de paix à Yirol (Lacs-Orientaux), au cours de laquelle les questions d'indemnisation pour les pertes en vies humaines et la nécessité d'un désarmement de la population civile ont été examinées. À Maban, (Haut-Nil), La Mission a organisé un forum de deux jours axé sur les relations entre la police locale et la communauté, notamment sur l'utilisation des mécanismes traditionnels de gestion des conflits pour compléter la prestation de services de police.

30. Dans le cadre du deuxième volet, axé sur la protection des civils menacés de violences physiques, la Mission assurait au 30 novembre la protection de 195 747 déplacés répartis sur cinq sites, dont 115 525 à Bentiu, 32 113 à Djouba, 29 190 à Malakal, 2 267 à Bor et 16 652 à Wau. La zone de protection temporaire adjacente à la MINUSS dans le sud de l'État de l'Unité continue de fournir une protection à

1 379 déplacés, soit une baisse de 2 500 personnes par rapport aux chiffres précédents. La décongestion du site de protection de Wau a continué de contribuer à réduire le nombre de personnes déplacées qui s'y trouvent. Le renforcement du caractère civil de ces sites de protection s'est poursuivi grâce à l'organisation de réunions hebdomadaires avec les responsables communautaires pour leur rappeler leurs responsabilités dans la lutte contre la criminalité dans les sites. Des fouilles y sont régulièrement effectuées ainsi qu'aux points d'entrée pour contrôler la présence d'armes et la contrebande. Des réunions-débats avec des représentants communautaires ont été organisées à intervalles réguliers sur les sites de protection de Bentiu, Bor, Malakal et Wau pour discuter de l'action de la Mission en matière de lutte contre la criminalité.

31. Pendant la période à l'examen, 391 infractions et atteintes à la sécurité ont été enregistrées sur l'ensemble des sites de protection des civils (136 à Wau, 105 à Bentiu, 65 à Djouba, 71 à Malakal et 14 à Bor). En tout, 96 personnes soupçonnées d'être à l'origine d'atteintes graves à la sécurité ont été détenues dans les centres de détention de la MINUSS à Bentiu, à Djouba et à Malakal. Dans le cadre du projet de la MINUSS consistant à encourager l'application du principe de responsabilité, la Mission a renvoyé neuf affaires aux autorités nationales en vue d'éventuelles enquêtes et poursuites criminelles. Avec l'appui logistique fourni par la Mission, les autorités nationales ont organisé une audience foraine pour poursuivre les cinq personnes inculpées de crimes de violence sexuelle commis dans le site de protection des civils de Malakal. Ces procès ont abouti à des condamnations et peines d'emprisonnement allant de 18 mois à 10 ans. La MINUSS a remis les condamnés au personnel pénitentiaire le 24 octobre. Compte tenu du succès de l'audience foraine à Malakal, une autre est prévue en décembre 2018 pour juger des affaires renvoyées par le site de Bentiu.

32. La MINUSS a continué d'axer ses activités sur la prévention et l'atténuation de la violence contre les civils au-delà de ses sites de protection et dans l'ensemble du pays. Au cours de la période considérée, elle a effectué 9 185 patrouilles (de courte et longue durées, aériennes, fluviales et à pied), dont 1 764 patrouilles à l'appui du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Dans le Haut-Nil, la Mission a maintenu ses patrouilles sur la rive occidentale du Nil et dans les régions de Kaka, Tonga et Aburoc. Elle a également continué de patrouiller régulièrement dans d'autres zones contrôlées par l'opposition comme Maiwut, Mathiang, Atar, Pagak et Ulang et des villages sur les rives du Nil. La base de la MINUSS à Kodok a contribué à instaurer un environnement sûr et propice à l'acheminement de l'aide humanitaire. Dans l'État de Jongleï, la Mission a maintenu sa présence en effectuant régulièrement des patrouilles aériennes dynamiques intégrées et de longue durée dans les zones tenues par le M/APLS dans l'opposition dans le comté d'Akobo, le but étant d'appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire en toute sécurité, d'en apprendre davantage sur la situation locale et de faciliter le retour volontaire et dans la dignité. Dans l'État de l'Unité, les activités de renforcement de la confiance et les patrouilles intégrées se sont intensifiées, l'accent étant mis sur les zones prioritaires dans le cadre d'une stratégie d'intervention au-delà de Bentiu et sur les points chauds, notamment Leer, Thonyor, Gandor, Rubkuay, Pilling, Padeah, Adok, Koch et Buaw. Des patrouilles ciblées de courte et de longue durée à Gandor, Padeah, Meer, Rubkuai, Bieh, Koch et Buaw ont permis de dissuader des attaques qui auraient pu infliger des souffrances aux civils.

33. Dans le cadre du troisième volet, axé sur la mise en place d'un environnement protecteur, la MINUSS a continué de collaborer avec les autorités civiles et militaires et les partenaires humanitaires pour instaurer des conditions plus propices au retour des populations déplacées. À Bentiu (État de l'Unité), la MINUSS a achevé la mise en place d'une zone exempte d'armes de 200 mètres autour de la base et du site de protection des civils pour décourager la criminalité aux abords immédiats des sites. Les patrouilles destinées à établir la confiance et menées dans le sud de l'État de l'Unité par la Mission ont favorisé le retour dans leurs villages de plus de 1 000 personnes déplacées se trouvant dans la zone de protection temporaire de Leer. À Malakal, dans le Haut-Nil, la MINUSS a continué ses activités de sensibilisation avec les autorités afin de poursuivre la démilitarisation de la ville, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de personnes déplacées quittant le site pour mener des activités en ville pendant la journée et montre que les conditions de sécurité s'améliorent. Les déplacés ont également commencé à se rendre dans leurs foyers sur la rive occidentale du Nil pour évaluer la situation et la possibilité d'un retour éventuel. Dans l'État de Jongleï, la Mission, en coordination avec les partenaires humanitaires, a appuyé le retour volontaire de 244 personnes déplacées du site de protection de Bor à Akobo. À Yambio, dans l'Équatoria-Occidental, la Mission a collaboré avec les partenaires de développement et les missions diplomatiques en vue de promouvoir le lancement d'un partenariat dans le cadre du Programme de relèvement et de résilience, qui vise à rétablir l'accès aux services de base, à restaurer les capacités productives et à rétablir la confiance entre les citoyens et les institutions pour inciter davantage au retour des populations déplacées.

B. Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

34. La MINUSS a enregistré une baisse générale du nombre de cas signalés de violations des droits de l'homme et d'actes de violence par les parties au conflit à la suite de la signature de l'Accord revitalisé. Au cours de la période considérée, la MINUSS a confirmé 141 incidents ayant mis en péril les droits de l'homme et le dispositif de protection, notamment des meurtres ou des blessures infligées à des civils, des enlèvements, des violences sexuelles, des arrestations arbitraires et des détentions prolongées, des cas de recrutement ou d'utilisation d'enfants par des groupes ou des forces armées, de déplacements forcés, de pillages, de destruction de biens civils et d'extorsion. Ces incidents ont entraîné la mort d'au moins 151 civils et fait 103 blessés. Sur les 141 incidents signalés, 41 ont été imputés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, 27 au M/APLS dans l'opposition pro-Machar, 7 au Service de la police nationale du Soudan du Sud, 7 au Service de la sécurité nationale et 59 à d'autres éléments armés, y compris ceux qui se livrent à des violences intercommunautaires.

35. Un total de 187 cas de violences sexuelles liées aux conflits ont été signalés, dont le viol, le viol en réunion et le rapt de femmes et de filles à des fins d'exploitation sexuelle. À la suite d'une série d'attaques commises entre le 19 et le 29 novembre, au moins 157 femmes et filles avaient demandé une aide médicale après avoir été violées par des hommes armés non identifiés dans les territoires sous contrôle du Gouvernement alors qu'elles voyageaient sur des routes publiques à proximité des villages de Guit et Nhialdiu dans le Liech-Septentrional. La MINUSS a ouvert immédiatement une enquête pour faire la lumière sur les circonstances de l'incident. Sur les 30 autres affaires portant sur 12 filles mineures, 6 ont été attribuées aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, 8 au M/APLS dans l'opposition pro-Machar

et 1 à la Police nationale sud-soudanaise tandis que les 15 autres cas n'ont pas encore été attribués.

36. Le 26 septembre, le Gouvernement a publié le décret n° 17/2018 qui prévoit la libération immédiate de tous les « prisonniers de guerre » et « détenus », dans le cadre des mesures de confiance relatives aux droits de l'homme prévues par l'Accord revitalisé. Le 7 octobre, lors d'un affrontement avec les forces gouvernementales dans les établissements pénitentiaires du siège du Service de la sécurité nationale à Djouba, plusieurs détenus ont pris contact avec des médias, exigeant que le Gouvernement respecte leurs droits à une procédure régulière et honore les engagements pris. Entre le 18 et le 25 octobre, 25 détenus, dont 2 identifiés comme étant des prisonniers politiques, ont été libérés par le Gouvernement. Par ailleurs, le 15 octobre, le M/APLS dans l'opposition pro-Machar a libéré quatre membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, qui étaient retenus captifs. Le 2 novembre, le porte-parole du M/APLS dans l'opposition, James Gatdet et un ancien conseiller militaire sud-africain de Riek Machar, William Endley, ont été libérés en application d'une ordonnance annoncée par le Président Kiir le 31 octobre, à l'occasion de la journée de célébration de la paix à Djouba.

37. Le 18 octobre, la MINUSS et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport conjoint intitulé « Violations et exactions commises contre des civils dans les États de Gbudwe et de Tamboura (Équatoria-Occidental), avril-août 2018 ». Ce rapport concluait que près de 900 civils avaient été enlevés à des fins d'esclavage sexuel et d'enrôlement forcé par des forces du M/APLS dans l'opposition pro-Machar et demandait leur libération immédiate. Dans une déclaration publiée le 19 octobre, un porte-parole du Groupe a nié les allégations faites dans le rapport mais a déclaré qu'elles feraient l'objet d'une enquête par ses dirigeants.

38. En collaboration avec des partenaires, y compris le Conseil des Églises du Soudan du Sud et le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, la MINUSS a organisé six sessions de formation sur la surveillance, l'établissement de rapports et la lutte contre les discours haineux, à l'intention de 152 professionnels des médias, de responsables communautaires, d'hommes politiques et d'autres membres de la société civile, dont 47 femmes, à Aweil, Djouba, Malakal et Yambio. Des restrictions excessives continuent d'être imposées à ceux qui expriment des opinions perçues comme critiques à l'égard du Gouvernement ou de la réputation du pays. Par exemple, le 3 septembre, le Service de la sécurité nationale a ordonné la suppression d'un article devant paraître dans un journal local à Djouba qui critiquait les retards dans le versement des salaires des fonctionnaires.

39. Le recours continu du Soudan du Sud à la peine de mort demeure très préoccupant, compte tenu de la capacité limitée du système de justice national de se conformer pleinement aux garanties de procédure minimales et d'un procès équitable. Le 9 septembre, 34 condamnés à mort (31 hommes, 2 femmes et 1 homme mineur ont été transférés de Torit à Djouba dans le cadre de l'application d'une décision prononcée par le Directeur général des prisons, en mai 2018, ordonnant le transfert à Djouba et à Wau des condamnés à mort de la prison d'État, pour des raisons de sécurité. En outre, 14 prisonniers condamnés à mort, dont 2 mineurs présumés, ont été signalés dans les établissements pénitentiaires de Bor, Kapoeta et Yambio, ce qui marque une augmentation par rapport à la période précédente. Trois détenus ont été transférés de Kapoeta à la prison centrale de Djouba. Au cours de la période considérée, la MINUSS a confirmé que cinq exécutions avaient eu lieu depuis juillet

2018 (quatre dans les prisons centrales de Djouba et de Wau, et une cinquième hors de la prison centrale de Djouba à la suite d'un procès en cour martiale). La MINUSS a continué d'encourager les autorités nationales à adopter un moratoire sur les exécutions.

40. Le 6 septembre, le Tribunal spécial mis en place pour le procès lié aux événements survenus à l'hôtel Terrain en 2016 a prononcé un jugement définitif, condamnant 10 des 12 accusés pour des faits liés à l'assassinat d'un journaliste sud-soudanais et le viol de cinq travailleurs humanitaires étrangers. Le Tribunal a prononcé des peines d'emprisonnement allant de sept ans à la réclusion à perpétuité.

41. Les refus de demandes d'accès ont continué d'avoir des effets néfastes sur la capacité de la Mission d'enquêter sur les violations présumées des droits de l'homme et sur les atteintes à ces droits. Au cours de la période considérée, les équipes de la MINUSS chargées des droits de l'homme ont enregistré neuf cas de refus d'accès, tous imputables aux forces et aux autorités gouvernementales.

42. La MINUSS a continué de fournir une assistance technique aux institutions judiciaires pour faire face à la détention arbitraire et prolongée. Une équipe spéciale a été créée à la prison centrale de Djouba pour accélérer le règlement des affaires prioritaires, y compris les affaires de mineurs et de personnes en détention provisoire depuis plus d'un an. Un groupe de 24 mineurs de moins de 14 ans et des personnes accusées d'infractions mineures ont été libérés à la fin du mois de septembre. La Mission appuie également la revitalisation d'une audience foraine à la prison centrale de Djouba pour faciliter l'examen de tous les cas de renvois d'affaires conformément à la loi du Soudan du Sud. Elle a lancé le forum des droits de l'homme à Bentiu et à Torit, afin d'encourager les autorités gouvernementales et les acteurs de la société civile à traiter des questions de droits de l'homme au niveau de l'État.

43. Pendant la période considérée, l'équipe spéciale de surveillance et d'information de l'ONU chargée des violations perpétrées contre des enfants en période de conflit armé a consigné 90 cas avérés de violation grave, parmi lesquels 31 cas de recrutement et d'utilisation d'enfants, 30 cas de viol et d'autres formes de violence sexuelle, 19 cas d'enlèvement, 10 cas de meurtre ou atteinte à l'intégrité physique et 1 cas de refus de l'accès humanitaire concernant au moins 113 enfants, (72 garçons, 45 filles et 9 enfants de sexe inconnu). En outre, le Groupe de travail a confirmé 4 attaques visant des écoles (3) et des hôpitaux (1) et 12 incidents ayant impliqué l'utilisation militaire d'écoles (8) et d'hôpitaux (4), qui ont affecté au total 2 568 enfants (1 328 garçons et 1 240 filles). Entre le 4 et le 7 novembre 2018, une délégation du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé s'est rendue au Soudan du Sud et s'est entretenue avec des représentants du Gouvernement, y compris le Premier Vice-Président, pour plaider en faveur de l'élaboration d'un plan d'action global afin de mettre fin aux violations graves commises contre des enfants. La délégation s'est également entretenue avec des organisations de la société civile, des partenaires de l'action humanitaire, les communautés touchées et des enfants pour examiner la réponse à apporter à ceux qui ont survécu à des violations graves ainsi que la participation des partenaires humanitaires, conjointement avec l'équipe spéciale, à la mise en œuvre globale du programme de réintégration des enfants libérés par les forces et groupes armés. La MINUSS a réalisé des activités de renforcement des capacités en matière de protection de l'enfance et de sensibilisation à l'intention de 4 835 participants (1 819 femmes), dont 961 membres des forces de sécurité gouvernementales (149 femmes), de membres de la société civile locale et de la communauté.

44. La MINUSS a facilité l'organisation de 203 activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine des droits de l'homme, auxquelles ont participé 2 528 personnes, dont 1 112 femmes, y compris des membres de la Police nationale sud-soudanaise et de la société civile, ainsi que d'autres groupes concernés. En interne, dans le cadre de la politique d'intégration des droits de l'homme, elle a organisé des séances d'information sur le mandat de la Mission à cet égard, auxquelles ont assisté 1 426 agents en tenue, dont 273 femmes.

C. Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

45. La MINUSS a continué de collaborer avec les partenaires humanitaires afin d'améliorer la sécurité des interventions en cours. Onze tâches de protection des agents humanitaires ont été menées à bien. Il s'agissait d'assurer une escorte armée sur des voies à haut risque. Des tâches de protection actuellement en cours consistent à assurer la sécurité de huit aérodromes utilisés par les services aériens d'aide humanitaire. La Mission joue un rôle central dans la planification de la préparation aux interventions d'urgence relatives à la maladie à virus Ebola, œuvrant de concert avec le Ministère de la santé, l'OMS et les partenaires humanitaires à déterminer les capacités et voies d'accès nécessaires, le matériel à prépositionner et les sites prêts pour les activités de dépistage aux points de passage de la frontière. Elle a protégé les convois de partenaires, leur permettant ainsi d'atteindre Yei pour la première fois depuis plusieurs mois et de réapprovisionner des sites de stockage humanitaire en aliments et médicaments vitaux et d'acheminer le matériel et les fournitures nécessaires à la préparation des interventions relatives à la maladie à virus Ebola. Au cours de la période considérée, la MINUSS a également organisé quatre ateliers de coordination civilo-militaire avec les partenaires humanitaires et ses bureaux de personnel civil afin d'améliorer la coordination et l'intégration des mesures indispensables pour maintenir des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire.

46. Le Service de la lutte antimines a inspecté et déminé des installations humanitaires dans les États de l'Équatoria-Central, du Haut-Nil et de l'Unité. Le 27 septembre, l'autorité nationale de lutte antimines a lancé la deuxième stratégie nationale de lutte antimines (2018-2021), qui met l'accent sur le renforcement des capacités nationales de supervision et d'exécution de l'action antimines au Soudan du Sud. Pendant la période considérée, 22 équipes de déminage sont intervenues sur l'ensemble du territoire. Au total, une superficie de 2 115 415 mètres carrés a été déminée et restituée et 4 334 engins explosifs et 101 738 munitions d'armes légères ont été retirés et détruits. Le Service de la lutte antimines a en outre achevé la destruction de toutes les armes et munitions confisquées à l'intérieur et autour des sites de protection des civils, dont 1,2 tonne de restes explosifs de guerre et plus de 10 000 munitions d'armes légères.

D. Appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et au processus de paix

47. La MINUSS a poursuivi ses bons offices auprès des parties et acteurs sud-soudanais, au Soudan du Sud et dans la région. Parmi ces dialogues, on citera plusieurs contacts entre mon Représentant spécial, le Président Kiir et Riek Machar, au cours desquelles ceux-ci se sont engagés à prendre des mesures visant à renforcer

la confiance et à appliquer pleinement l'Accord revitalisé. Mon Représentant spécial s'est également entretenu avec de hauts responsables gouvernementaux de la région, dont les Ministres des affaires étrangères de l'Éthiopie, du Soudan et de l'Ouganda et l'Envoyé spécial de l'IGAD dans plusieurs forums, où il a insisté sur la responsabilité collective et sur le rôle essentiel que la région et les partenaires internationaux continuent de jouer dans la bonne supervision de l'application de l'Accord. La MINUSS a également encouragé la prompte exécution des tâches préalables à la transition, notamment les mesures de confiance et la nomination de représentants dans diverses institutions et mécanismes. Elle a également participé en tant d'observatrice à des réunions du Comité national préparatoire à la transition.

48. La MINUSS a continué de fournir un appui logistique au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité pour lui permettre de s'acquitter de son mandat de surveillance et de vérification du cessez-le-feu. Il s'agissait notamment de la protection de la force et d'un appui aérien. La Mission a également participé activement aux réunions du Conseil d'administration et du Comité technique du Mécanisme tel que reconstitué.

49. La MINUSS a également poursuivi ses interactions avec le Comité directeur et le secrétariat du dialogue national en vue de promouvoir un processus inclusif, participatif et crédible et d'étudier les façons dont le dialogue national et la mise en œuvre de l'Accord revitalisé pourraient être plus largement complémentaires.

50. En coordination avec le Gouvernement et la Commission mixte de suivi et d'évaluation, la MINUSS a appuyé la diffusion d'informations concernant l'Accord revitalisé, notamment au moyen d'ateliers avec des représentants de la société civile et des journalistes, l'impression et la distribution de 3 000 exemplaires de l'Accord signé et d'autres activités, telles que l'organisation d'un tournoi de football pour la paix avec des universités locales.

E. Les femmes et la paix et la sécurité

51. Comme indiqué au paragraphe 28 ci-dessus, la délégation conjointe ONU-Union africaine s'est rendue au Soudan du Sud, du 7 au 9 octobre, dans le but de communiquer un message fort exprimant son appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. À cette occasion, elle a souligné qu'il importait que les femmes participent à cette mise en œuvre et que les dispositions de l'Accord relatives à la question du genre soient appliquées. La délégation s'est entretenue avec des ministres du gouvernement, des femmes dirigeant des organisations de la société civile et des femmes se trouvant dans des zones consacrées à la protection des civils. Elle a entendu la demande concertée que les parties à l'Accord garantissent le respect d'un quota de 35 % de femmes aux niveaux non seulement du pays entier et de ses États, mais également au niveau de toutes les structures de transition ou préalables à la transition, et qu'elles remédient à la carence actuelle. Le 10 octobre, la délégation a fait un exposé sur ce sujet au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et au Conseil de sécurité le 16 novembre.

52. Le 25 et 26 septembre, la MINUSS a organisé un atelier de consultation avec les parties prenantes au niveau national et infranational pour appuyer l'élaboration d'une stratégie de prévention de la violence sexuelle et sexiste pour l'ensemble de la Mission, visant à améliorer la sûreté à l'intérieur et à l'extérieur des sites de protection des civils. En octobre, elle a organisé plusieurs ateliers avec des organisations

féminines de la société civile afin de promouvoir la participation des femmes au processus de paix et d'atteindre ainsi le quota de 35 %.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement du déploiement des contingents, déontologie et discipline

53. Au 27 novembre, l'effectif civil de la MINUSS se composait de 2 673 personnes, dont 897 membres du personnel recruté sur le plan international (dont 244 femmes, soit 27 %), 1 376 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 195 femmes, soit 14 %) et 397 Volontaires des Nations Unies (dont 129 femmes, soit 32 %).

54. À la même date, l'effectif des services de police de la Mission se composait de 1 893 personnes (sur l'effectif autorisé de 2 101 membres), dont 659 policiers hors unités constituées (dont 176 femmes, soit 27 %), 1 171 membres d'unités de police constituées (dont 230 femmes, soit 20 %) et 63 agents de l'administration pénitentiaire (dont 13 femmes, soit 21 %).

55. Sur le contingent autorisé de 17 000 agents (dont 4 000 pour la force de protection régionale), la MINUSS comptait 14 637 personnes, dont 214 officiers de liaison (dont 27 femmes, soit 13 %), 405 officiers d'état-major (dont 55 femmes, soit 14 %) et 14 018 membres des contingents (dont 476 femmes, soit 3 %). À ce jour, 2 226 membres de la force de protection régionale ont reçu une formation initiale. L'unité du génie bangladaise, le bataillon népalais à capacité d'intervention rapide et les bataillons d'infanterie éthiopien et rwandais ont été entièrement déployés. Une compagnie ghanéenne incorporée le 26 août et un hôpital vietnamien de niveau 2 ont été déployés avec le matériel essentiel le 17 octobre.

56. Au cours de la période considérée, la MINUSS, en collaboration avec l'équipe spéciale chargée de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles (relevant de l'équipe de pays des Nations Unies), a mis en service des mécanismes locaux de plainte dans 10 sites et prévoit de le faire dans 8 autres. Afin d'assurer la cohérence dans l'ensemble du pays, des coordonnateurs issus de différentes institutions ont été désignés et formés.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

57. Durant la période considérée, la MINUSS a enregistré 51 faits constitutifs de violation de l'accord sur le statut des forces. Parmi les faits particulièrement préoccupants, on citera les coups de feu tirés le 15 septembre par un soldat des Forces sud-soudanaises de défense du peuple sur une équipe de la MINUSS en patrouille dans le but de la stopper de force près de la base de la Mission à Yei (État de l'Équatoria-Central), blessant par balle un membre en patrouille de la Mission.

58. Pendant la même période, les opérations de la MINUSS ont été entravées à 19 reprises par des restrictions à la circulation attribuées au Gouvernement. Certaines d'entre elles visaient directement des membres du personnel de la Mission chargés de surveiller la situation en matière de droits de l'homme et d'en rendre compte. Ont également été signalées trois nouvelles arrestations et mises en détention de personnel de la Mission par des agents du Gouvernement. Dans un cas, un membre du personnel

de la Mission recruté sur le plan national a été arrêté le 8 octobre à Kuajok en raison d'un litige privé et mis en détention par la Police nationale sud-soudanaise dans un poste de police local. Il a été libéré le 18 octobre. Le Gouvernement n'a pas officiellement informé la MINUSS de l'arrestation ni de la détention de son agent et la Mission n'a eu connaissance d'aucune procédure judiciaire engagée contre lui. Le sort des deux membres du personnel qui avaient été arrêtés en 2014 demeure inconnu. Malgré des demandes répétées, le Gouvernement n'a pas permis à la Mission d'entrer en contact avec eux et ne lui a fourni aucune information sur leur situation.

59. De nouvelles violations de l'obligation de faciliter l'entrée du personnel de la MINUSS sur le territoire sud-soudanais se sont produites. Le retard accumulé dans l'octroi de visas d'entrée à neuf officiers d'état-major de la Mission, qui attendent leur visa depuis trois à huit mois, est préoccupant. Cinq d'entre eux ont récemment reçu l'autorisation préalable à l'entrée. Parmi les autres violations enregistrées pendant la période à l'examen, on citera : l'intrusion de deux soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, dont un armé d'une grenade, dans la zone temporairement protégée par la MINUSS à Leer ; l'intrusion d'un agent du Service national de sécurité armé d'un pistolet dans un site de la Mission consacré à la protection des civils à Djouba ; des actes de harcèlement et d'intimidation commis contre des membres de la Mission à Djouba et dans l'Équatoria-Oriental ; l'agression de membres de la Mission par un soldat des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Wau ; l'extorsion de redevances illégales à un prestataire international de la Mission par des agents de la Direction de la citoyenneté, des passeports et de l'immigration à Djouba. La MINUSS continue d'informer le Gouvernement hôte de ces violations par voie de relevés mensuels et à l'occasion d'entretiens avec les responsables compétents.

60. Des membres pro-Machar du M/APLS dans l'opposition ont perturbé les activités de la Mission à trois reprises, dans les États du Haut-Nil et du Jonglei.

61. La MINUSS a poursuivi ses activités visant à renforcer la sûreté et la sécurité du personnel, des locaux et des biens de l'ONU en exécutant à l'échelle de la Mission son plan d'action fondé sur les recommandations énoncées dans le rapport du général de corps d'armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz, intitulé « L'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies », et le document de gestion des risques de sécurité approuvé pour le pays.

VIII. Aspects financiers

62. Dans sa résolution 72/300, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 1 124 960 400 dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Au 27 novembre 2018, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSS s'élevait à 168,2 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions statutaires non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établissait à 1 682 900 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 juillet 2018, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2018, conformément à l'échéancier trimestriel.

IX. Observations et recommandations

63. La signature le 12 septembre de l'Accord revitalisé est une étape importante sur la voie du retour du Soudan du Sud à la paix et la stabilité. Je félicite les parties d'avoir su faire preuve d'esprit de compromis et s'entendre sur ce cadre qui constitue la base d'une solution politique sans exclusive. C'est aux parties au conflit qu'incombe l'entière responsabilité d'appliquer entièrement et rapidement l'Accord de paix dans sa lettre et son esprit.

64. Les dirigeants sud-soudanais doivent maintenant prendre leurs responsabilités et manifester la volonté politique nécessaire pour faire des huit mois qui s'écouleront avant la transition une période fructueuse qui ouvrira la voie à la transition et conduira à des élections. Pendant cette phase pré-transition, j'engage donc vivement les parties à atteindre deux objectifs prioritaires, à savoir mener à leur terme les négociations indispensables à l'établissement de la version révisée des dispositions transitoires de sécurité et former le gouvernement provisoire de l'union nationale revitalisée.

65. À moins que les signataires de l'Accord revitalisé ne fassent de toute urgence les compromis nécessaires pour trouver un accord complet et réaliste sur le cantonnement et l'intégration de leurs forces et sur les dispositions de sécurité y afférentes, la transition n'aura pas de fondement, ni sur le plan politique ni en matière de sécurité. Cette faiblesse ne peut en aucun cas être compensée par le déploiement de contingents supplémentaires de la force de protection régionale de la MINUSS et doit être surmontée par la voie politique. J'engage par conséquent les dirigeants de la région et les parties à redoubler d'efforts pour trouver un accord de sécurité complet sur le cantonnement et l'intégration des forces et le retour de tous les dirigeants à Djouba.

66. Je me félicite de la médiation assurée par de l'IGAD et salue l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, en particulier l'Éthiopie, le Kenya, le Soudan et l'Ouganda et ainsi que les efforts collectifs qu'ils ont menés pour parvenir à la signature de l'Accord revitalisé. À cet égard, je demande instamment à l'IGAD, l'Union africaine et au Conseil de sécurité de rester saisis de la question et de veiller à maintenir la dynamique créée par la signature de l'Accord et à la pleine application de toutes ses dispositions. L'ONU est prête et résolument déterminée à les aider à cette fin.

67. Bien que le calendrier d'application de l'Accord ait été décalé, des progrès tangibles sont en cours. Je me félicite des visites conjointes sur le terrain récemment effectuées par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le M/APLS dans l'opposition et continue d'espérer que ces mesures de confiance ainsi que la finalisation et l'application des dispositions de sécurité contribueront à faire taire les armes à feu et commenceront à apporter au peuple sud-soudanais la paix qu'il appelle de ses vœux. Je salue également la participation des signataires au Comité national préparatoire à la transition, à la Commission nationale d'amendement de la constitution et à plusieurs dispositifs du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et constate que les signataires ont nommé leurs représentants pour tous les mécanismes de l'Accord revitalisé. J'exhorte les signataires et l'IGAD à accélérer leur action et, à cet égard, leur indique que l'ONU leur apportera son appui si besoin.

68. Nonobstant ces avancées, j'ai conscience que l'Accord revitalisé n'a pas encore eu d'effets déterminants sur la sécurité de la population locale. Des affrontements sporadiques se poursuivent entre le Gouvernement et les forces de l'opposition, ainsi

qu'entre des groupes d'opposition dans le secteur de Yei (Équatoria-Central) et dans le triangle de Wau (Bahr el-Ghazal occidental). Outre leurs conséquences néfastes pour la population, la persistance des combats continue d'empêcher la MINUSS et les partenaires humanitaires d'atteindre les populations touchées.

69. Je condamne avec la plus grande fermeté la persistance des faits de violence sexuelle enregistrés, dont les récentes attaques survenues dans l'État de l'Unité nous rappellent cruellement la réalité. Cette brutalité est indéfendable et j'exhorte les parties à n'épargner aucun effort pour amener tous les responsables à répondre de ces atrocités. Aucune paix véritable ne peut être instaurée sans qu'il soit mis fin aux brutalités commises contre des civils innocents.

70. La situation humanitaire dans le pays demeure très préoccupante et découle directement du conflit. En outre, les attaques contre des travailleurs humanitaires, les dangers auxquels on les expose et les obstacles qui leur sont faits par les parties au conflit sont inacceptables. Je reste profondément inquiet pour les deux membres du personnel de la MINUSS arrêtés en 2014, dont le sort demeure inconnu. J'exhorte toutes les parties, en particulier le Gouvernement, à garantir des conditions plus sûres et propices aux agents humanitaires qui travaillent sans relâche pour apporter une assistance aux civils sud-soudanais les plus vulnérables.

71. L'Accord revitalisé offre une occasion sans précédent de mettre fin au conflit qui a fait subir au Soudan du Sud et à ses citoyens de terribles ravages, des violences, une situation humanitaire catastrophique et de graves violations des droits de l'homme. Dans le même temps, s'il est mené de façon impartiale et inclusive, le dialogue national peut être complémentaire de l'application de l'Accord. J'engage le Comité directeur du dialogue national à poursuivre son action en faveur d'un processus participatif et crédible, y compris sa communication avec les dirigeants de l'opposition. L'ONU continuera d'appuyer ces deux processus, en coopération étroite avec l'IGAD, l'Union africaine et les partenaires internationaux.

72. En conclusion, je tiens à exprimer mes sincères remerciements au personnel militaire, policier et civil de la MINUSS qui, sous la direction de mon Représentant spécial, David Shearer, s'efforce courageusement de protéger les civils en situation de vulnérabilité, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, de veiller au respect des droits de l'homme et de promouvoir le processus de paix. Je remercie particulièrement les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police qui ont fourni à la Mission le personnel en tenue et les moyens matériels qui lui faisaient cruellement défaut. Je tiens également à rendre hommage au courage et au dévouement exceptionnels dont font preuve l'équipe de pays des Nations Unies et les ONG partenaires pour apporter à la population une assistance humanitaire vitale, dans des conditions difficiles et souvent dangereuses. Je remercie l'Envoyé spécial de l'IGAD, Ismail Wais, pour les efforts qu'il a consentis dans la conduite du processus de paix et l'appui aux premières étapes du processus d'application de l'Accord. Enfin, je tiens à saluer les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD pour leur dévouement inlassable à la conduite du processus de paix. Je souhaite également exprimer mes sincères remerciements au Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, pour sa participation résolue et personnelle aux activités collectives menées en faveur de la paix au Soudan du Sud.

